



*Date de la convocation : 16 février 2024
Nombre de délégués en exercice : 66*

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mohamed AMARA, Muriel BAREILLE, François BAYROU, Jean-Marie BERCHON, Michel BERNOS, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Jean-Paul CASAUBON, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Nadia GRAMMONTIN, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Isabelle LAHORE, Jean-Yves LALANNE, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Jérôme MARBOT, Fernand MARTIN, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Carine SARRIQUET, Marc SEGUIN, Bernard UTHURRY. Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Françoise LOUIS (a suppléé Jean LABOUR), Philippe FAURE (a suppléé Marie-Claire NÉ), Didier RIVIERE (a suppléé Nicolas PATRIARCHE), Régis LAURAND (a suppléé Eric SAUBATTE), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Valérie REVEL), Jeanine LAVIE-HOURCADE (a suppléé Philippe LALANNE).

Etaient excusés :

Lydie ALTHAPÉ, Henri BELLEGARDE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Katty BROGNOLI, Thierry CARRERE, Serge CASTAIGNAU, Francis ESCALÉ, Sandrine LAFARGUE, Francis LANSALOT-MATRAS, Jean-Simon LEBLANC, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Francis PEES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Josy POUETO, Monique SEMAVOINE, Alain TREPEU.

Etaient absents :

Marc GAIRIN, Emmanuel HANON, Didier LARRAZABAL, Valérie RAMEAU, Didier REY, Martine RODRIGUEZ, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Secrétaire de séance : Carine SARRIQUET

N°1 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs,

Au printemps 2023, le conseil du Pays de Béarn a adopté sa feuille de route 2023-2026. Les orientations budgétaires ici dressées pour 2024 s'inscrivent en conséquence dans cette feuille de route validée, en tenant compte des éventuels aléas de mise en œuvre des actions.

Ces orientations sont mises au débat.

A / BILAN 2023 ET PERSPECTIVES 2024

Le plan d'actions du Pays de Béarn est structuré autour de trois axes de travail comme développé ci-après. Il est ainsi détaillé dans les paragraphes suivants les actions qui ont été réalisées en 2023 ainsi que le programme d'actions 2024.

Axe 1 – Promouvoir

1 - La promotion territoriale et la communication

• Communication digitale

2023

- Déploiement du site internet et création de nouveaux contenus
- Alimentation en continu de la photothèque partagée
- Publication de trois lettres d'actualité trimestrielles (délégués du Pays de Béarn / membres du Conseil de développement, élus du territoire du Béarn).
- Publications hebdomadaires sur les réseaux sociaux :
 - LinkedIn (2 247 abonnés en 1 an),
 - Instagram : publication exclusive de visuels

2024

- Poursuite de ce travail en lien avec les rendus de l'étude en-cours sur la stratégie de communication.
- Refonte du site internet dans le cadre de la maintenance évolutive du site.

• Matériaux de communication

2023

- Aboutissement d'une deuxième campagne photographique
- Aboutissement de la première campagne et lancement de la deuxième campagne vidéo
- Réalisation de deux clips promotionnels : "Béarn, innovant par nature" et "Béarn, innovant par culture"

2024

- Réalisation d'une troisième campagne photographique sur les thématiques : Programme Alimentaire Territorial et entreprises, industrie, innovation
- Réalisation d'une campagne de prise de vue par drone

• Outils de communication

2023

- Diffusion-partage de l'identité visuelle du Pays de Béarn via la constitution d'un kit de communication à destination des Collectivités et établissements publics : kit structuré (typographie, photothèque) et diffusé progressivement aux différents groupes de travail, partage avec les acteurs sur les sujets communs
- Elaboration d'une stratégie d'alliance avec les acteurs du Béarn œuvrant (ou souhaitant œuvrer) pour la promotion du Béarn : en cours avec l'étude stratégie de communication et la convention avec la CCI

2024

- Réalisation et diffusion dans les Communautés d'une exposition thématique (en lien avec le Projet Alimentaire Territorial)
- Publication d'un cahier d'attractivité en adéquation avec les résultats de l'AMO communication
- Poursuite d'une stratégie d'alliance avec les acteurs du Béarn œuvrant pour la promotion du Béarn

2 - L'économie touristique et de montagne

2023

- Promotion touristique : participation aux réunions pour l'élaboration du programme d'actions de l'AaDT pour l'année 2024
- Animation du réseau des offices de tourisme et déploiement du plan de formation commun : 4 ateliers avec les agents des OT mais pas de plan de formation commun mis en place
- Lancement du marché de conception d'une signalétique touristique commune à l'échelle du Béarn

2024

- Animation du réseau des offices de tourisme : définition d'une ligne claire avec les EPCI pour éclairer le champ d'action stratégique et opérationnel
- Rendu du marché de conception d'une signalétique touristique commune à l'échelle du Béarn attendu à l'automne 2024 pour la mise à disposition d'outils complémentaires permettant de signaler le Béarn

3 - La valorisation de l'identité culturelle et du patrimoine

2023

- Publication du guide pratique « Hami de Béarn » permettant à chaque Collectivité et établissement public de mener des actions en faveur de la valorisation de l'identité culturelle du territoire
- Réalisation d'un « Biarnés team-building » à destination des élus et techniciens de la CC du Béarn des Gaves, dans le but de les sensibiliser sur l'intérêt d'œuvrer en faveur de la langue et de la culture béarnaises
- Aboutissement du projet LIVHES portant sur la valorisation du patrimoine culturel immatériel (programme INTERREG-SUDOE) :
 - Expérimentation d'un séminaire de cohésion d'équipe sur la culture béarnaise, en entreprise ("Biarnés team-building").
 - Organisation des rencontres internationales de restitution du 29 au 31 mars 2023 à Pau

2024

- Poursuite de la valorisation des actions linguistiques et culturelles publiques menées par les collectivités du Béarn
- Réalisation de 7 autres « Biarnés team-building » : CC de la Vallée d'Ossau, CC des Luys en Béarn et CC du Nord Est Béarn planifiés début d'année
- Candidature au printemps 2024 au programme INTERREG-SUDOE sur la question de la transmission et de la professionnalisation des acteurs œuvrant sur le patrimoine culturel immatériel
- Accompagnement en continu des Collectivités qui le souhaitent en matière de valorisation du patrimoine culturel immatériel

4 – Projet de valorisation du camp de Gurs

2023

- Lancement du dialogue compétitif de programmation et de conception architecturales pour le compte des collectivités membres : 3 candidatures retenues

2024

- Aboutissement du montage financier du projet d'équipement et explorations pour le financement futur de l'exploitation, du local à l'Europe
- Clôture du dialogue compétitif de programmation et de conception architecturales pour octobre 2024
- Préfiguration du groupement d'intérêt public qui aura la charge de définir les contenus et les modalités d'exploitation du site via le recrutement d'une AMO d'assistance juridique

5 - L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

2023

- Animation du schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- Mobilisation de la dimension universitaire du Béarn comme élément majeur du plan de communication : travail en cours avec l'UPPA, notamment dans une logique de reportages photographiques (étape 1)
- Etablissement d'un inventaire des formations postbac proposées sur l'ensemble du territoire (à finaliser en 2024)
- Réalisation d'une photographie de l'écosystème d'innovation sur le Béarn, permettant d'identifier les entités et dispositifs mis en œuvre
- Déploiement d'un partenariat multithématique avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

2024

- Animation du schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :
 - Finalisation et diffusion du catalogue des formations postbac
 - Participation au Pôle Universitaire d'Innovation
- Mobilisation de la dimension universitaire du Béarn comme élément majeur du plan de communication : Poursuite du travail en cours avec l'UPPA.
- Finalisation de l'inventaire des formations postbac proposées sur l'ensemble du territoire.
- Suivi du partenariat multithématique avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

6 - L'attractivité économique

2023

- Organisation des journées nationales de l'Hydrogène dans les territoires du 13 au 15 juin 2023 (action à la carte des Communautés Pau Béarn Pyrénées et Lacq-Orthez)
- Contrat territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes (action à la carte des Communautés Pau Béarn Pyrénées, Lacq-Orthez, Nord-Est Béarn, Haut-Béarn, Luys en Béarn, Béarn des Gaves, Vallée d'Ossau) :
 - Participation à la finalisation de la démarche de Gestion prévisionnelle des emplois et compétences 2021-2023
 - Participation à la préparation d'un « acte 2 »
 - Participation à la démarche AMI Rebond industriel

2024

- Mise en place d'un partenariat avec les acteurs économiques du territoire autour de l'émergence d'une marque « Pays de Béarn » sur la base de l'étude « stratégie de communication »
- Mise en œuvre de la convention CCI-Pays de Béarn sur l'attractivité économique.
- Contrat territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes (action à la carte des Communautés Pau Béarn Pyrénées, Lacq-Orthez, Nord-Est Béarn, Haut-Béarn, Luys en Béarn, Béarn des Gaves, Vallée d'Ossau)

7 - Le Projet Alimentaire Territorial

2023

- Recrutement d'un chargé de mission "Alimentation durable et Transitions" à compter du 1er octobre 2023
- Approbation du Projet alimentaire territorial, labellisé PNA au niveau 1 le 8 février 2023 par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, pour trois ans (2023-2026).
- Rencontres avec divers réseaux de partenaires pour prendre la mesure des différents chantiers en cours/à venir et de travailler à l'élaboration de la programmation 2024
- Mise en place de la gouvernance

- Déploiement opérationnel :
 - Foncier-installation : dépôt d'un dossier dans le cadre de l'AAP lancé par la Ceinture verte Nationale en réponse à l'AMI " Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires ".
 - Transformation-Distribution-Circuits courts : réunions de travail avec le Collectif fermier 64 pour programmer 2024
 - Accessibilité à une alimentation saine et durable : réunions de travail avec l'IREP NA et le CD64 pour programmer 2024
 - Valorisation du patrimoine culinaire béarnais : un certain nombre d'outils a été mobilisé pour engager la communication autour du PAT, dans l'objectif de porter à connaissance auprès des habitants et autres acteurs du territoire l'émergence du projet et des actions qui en découlent
 - Béarn j'adore : l'émergence du PAT y est présentée, sur la base d'un entretien réalisé auprès des deux élus référents PAT
 - Minja E Cara't : le n°6 aborde le sujet du Projet Alimentaire Territorial. Pour cette édition, le magazine a été tiré à 10 000 exemplaires.
 - Des publications sur le site institutionnel du Pays de Béarn et les réseaux sociaux.
 - Des interventions auprès de publics diversifiés (Café-climat, étudiants du CFA Montardon, etc.).
 - Réflexion autour d'un projet de valorisation du patrimoine culinaire béarnais. Ce projet est le croisement de 2 programmes d'actions votés et animés par le Pays de Béarn : le programme de valorisation et de développement de l'identité culturelle béarnaise et le Projet alimentaire territorial du Béarn. Il a pour objectif de proposer une offre pédagogique et une exposition grand-public. Un projet tutoré a également été construit avec un groupe d'étudiants (CFA Montardon) afin d'imaginer la diffusion de l'exposition sur le territoire.

2024

Animation du Projet alimentaire territorial :

- Axe 1 : Foncier-installation
 - Mise en place d'un groupe foncier-transmission-installation
 - Valorisation des projets de cession et de reprise de fermes sur le territoire
 - Etat des lieux des dynamiques foncières du Béarn (étude prospective)
 - Elargir les champs de connaissance : faire connaître la boîte à outils existante et disponible pour les collectivités
- Axe 2 : Transformation-Distribution-Circuits courts
 - Mise en place d'une cellule de veille économique
 - Soutien aux initiatives de développement de la transformation locale
 - Organisation d'une journée porte ouverte : valoriser les outils facilitant le partage des savoir-faire, l'apprentissage et l'expérimentation
- Axe 3 : Accessibilité à une alimentation saine et durable
 - Mobilisation d'un groupe de travail
 - Soutenir les actions en faveur de la restauration collective de proximité et de qualité (en lien avec CD 64)
 - Etat des lieux de la précarité alimentaire et de la santé sur le territoire
- Axe 4 : Valorisation du patrimoine culinaire béarnais
 - Création d'outils de communication et de promotion des productions locales et de la gastronomie béarnaise: outils de communication; évènements grand public; parcours pédagogique et exposition
 - Projet de valorisation du patrimoine culinaire béarnais en direction du public scolaire (action croisée du programme de valorisation de l'identité culturelle béarnaise et du plan alimentaire territorial du Pays de Béarn)
 - Mobilisation d'un groupe de travail
- Mise en place du conseil local de l'alimentation

8 - La filière bois

Une rencontre de travail s'est tenue ce début d'année 2024 avec des acteurs du bois et de la forêt du territoire. Etaient présents : la COFOR, le CD 64, l'IPHB et le Conseil de développement du Pays de Béarn. L'objectif pour 2024 sera de dresser un état des lieux afin de définir une démarche politique sur le sujet de la mobilisation du bois local.

9 - Les programmes européens

2023

- Recrutement d'une gestionnaire administrative et financière à compter de novembre 2023.
- Gestion des Groupes d'action locale (GAL) Leader du Grand Pau et Lacq-Orthez/Béarn des Gaves Béarn, génération 2014-2020 :
 - Accompagnement des ultimes demandes de subvention et demandes de paiement
 - Réalisation de consultations écrites pour entériner les dernières décisions des GAL sous leur version 2014-2020.
 - Transmission du Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) 2022 pour chaque GAL
- Aboutissement du cadre conventionnel du volet territorial 21-27 : écriture des fiches-actions, définition des lignes de partage, composition et structure des instances, établissement d'un règlement intérieur et de critères de sélection
- Création de pages de communication dédiées, relatives aux obligations de communication, dans le cadre du portage des volets territoriaux 21-27 et de l'ingénierie 2014-2020 et 2021-2027.
- Construction des outils de pilotage 2021-2027 à destination des GAL
- Installation de la nouvelle gouvernance du Groupe d'action locale de Lacq-Orthez /Béarn des Gaves Béarn
- Lancement de la mise en œuvre de la programmations FEDER / FEADER territorialisées
- Accompagnement de 40 pré-demandes au titre de la programmation 2021-2027
- Programme INTERREG SUDOE : contribution à la candidature de 3 projets en qualité de chef de file (projet RESPIR) et de partenaires (NODES et GestEAUr).
- Participation aux travaux de l'INTERREG POCTEFA sur l'aire fonctionnelle Centre.

2024

- Installation des nouvelles gouvernances du Groupes d'action locale du Grand Pau
- Gestion des Groupes d'action locale (GAL) du Grand Pau et Lacq-Orthez/Béarn des Gaves Béarn, génération Fonds européens territorialisés 2021-2027 :
 - Accompagnement des porteurs de projets ; gestion des premières demandes de paiement
 - Organisation et animation des réunions du GAL
 - Transmission du Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) 2023 pour chaque GAL
- Réponses aux projets des programmes INTERREG en tant que chef de file, bénéficiaire ou partenaire associé : projet RESPIR pour le nouvel appel à projets SUDOE et POCTEFA pour le camp de Gurs et les suites de la « Nuit sous un autre jour ».
- Mise en œuvre du projet GestEAUr retenu lors de la dernière programmation SUDOE.

Axe 3 – Anticiper

10 - Les transitions écologique et énergétique

2023

- Prospectiv'Eau : Lancement de l'étude « eau potable et changement climatique » (2023-2024)
- La Nuit sous un autre Jour : Volet 2 de travail avec les communes pilotes (fiches communale et charte de bonne pratique) et Volet 3 de communication (événements grand public, communication digitale, carte des panoramas étoilés...)

2024

- Prospectiv'Eau : Réalisation de la phase 1 d'état des lieux
- La Nuit sous un autre Jour : Finalisation de la communication des résultats, réalisation d'une fiche dédiée aux zones d'activités, développement d'une offre culturelle de valorisation du patrimoine naturel étoilé (Réflexion en cours sur l'opportunité de conduire cette action dans le cadre du programme européen transfrontalier INTERREG - POCTEFA)
- Signature du plan solidarités crises

11 - Prospective et aménagement du territoire

2023

- Recherche-action "Habiter le Béarn" en partenariat avec l'école nationale d'architecture de Bordeaux (ENSAP) :
 - Restitution de l'étude des 16 centralités types retenues (2 par EPCI),
 - Mise en exergue de 12 pistes d'innovation pour habiter le Béarn

2024

- Poursuite et fin de la démarche « habiter le Béarn » en partenariat avec l'école d'architecture de Bordeaux :
 - Proposition de nouvelles manières d'habiter le Béarn (dernière phase de la recherche-action)
 - Approfondissement des 12 pistes d'innovation à partir de cas concrets pris localement et de références d'ailleurs

12 - Mobilités et accessibilité du territoire

2023

- Approbation du Plan de mobilités interne Béarn
- Accompagnement des territoires dans l'élaboration des 3 contrats opérationnels de mobilité régionaux
- Organisation de 2 réunions de Comité technique partenarial Béarn sur le covoiturage (présentation de la plateforme de covoiturage Modalis, restitution des premiers éléments de l'étude sur les corridors de covoiturage portée par NAM)

2024

- Poursuite de l'appui aux COM, organisation d'un Comité Technique partenarial sur la définition de la stratégie départementale en matière d'aires de covoiturage
- Animation d'un dialogue territorial pour un positionnement stratégique commun en matière de liaisons ferroviaires cadencées et d'accessibilité du territoire

Axe Transversal

13 – Conseil de développement

2023

- Contributions en continu du Conseil de développement au projet de territoire
- Lancement de la démarche de renouvellement du Conseil de développement

2024

- Installation de la nouvelle assemblée
- Organisation des différents groupes de travail et contribution aux actions menées par le territoire

B / COUT DE FONCTIONNEMENT EN 2024

I – DEPENSES

Frais de personnel

Par la mutualisation des moyens des intercommunalités membres du pôle métropolitain, l'équipe du Pays de Béarn :

- Met en œuvre les actions déléguées par l'ensemble de ses membres ;
- Assume les fonctions de management, de gestion administrative et financière liées au Pays de Béarn ;
- Met en œuvre les actions relevant du schéma de cohérence territoriale du Grand Pau porté par le Syndicat mixte du Grand Pau ;
- Anime les actions du Conseil de développement ;
- « A la carte », met en œuvre ou participe aux activités relevant ;
 - des deux groupes d'action locale du Grand Pau et de Lacq-Orthez/Béarn des Gaves ;
 - du dispositif Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes.

En 2024, le total des frais salariaux s'élèverait à 670 k€ environ dont,

- « à la carte » 143 k€ pour l'animation et la gestion des deux Groupes d'Action Locale ;
- 123 k€ pour la mise en œuvre du SCOT du Grand Pau ;
- 29 k€ pour renforcer l'équipe sur les sujets de communication pour le Pays de Béarn et accompagner le Conseil de développement dans ses missions ;
- 375 k€ pour les actions collectives à l'échelle du Pays de Béarn.

Frais de structure

Pour 2024, les frais de structure sont estimés à hauteur de 110 k€. Ils comprennent les charges de gestion courante telles que le loyer, les charges locatives, les assurances, les fournitures, les frais de déplacements des agents, les frais liés au véhicule de service, les frais de communication, de formation, de publication et de documentation notamment ainsi que la dotation aux amortissements et une provision pour charges exceptionnelles. Ces coûts incluent également les frais liés à la ligne de trésorerie mise en place en 2023 et qui sera possiblement reconduite en 2024.

Prestations externalisées

Pour la mise en œuvre du programme d'actions développé au point A/, l'équipe permanente du Pays de Béarn aurait vocation à s'appuyer sur des expertises externes et à bâtir des partenariats avec les outils d'ingénierie territoriale existants.

Ces prestations et partenariats projetés sont les suivants :

Promouvoir et accueillir

- Etude sur la stratégie de communication du Pays de Béarn et mise en œuvre des recommandations ;
- Mise en œuvre du plan de communication et de promotion territoriale ;
- Programme de valorisation du patrimoine culturel immatériel ;
- Etude signalétique touristique ;
- Dialogue compétitif du projet de valorisation du camp de Gurs ;
- AMO juridique pour la création de la structure ;
- Accompagnement des candidatures INTERREG (Gurs, Identité culturelle).

Développer et attirer

- Mise en œuvre du Projet alimentaire territorial ;
- Participation au dispositif Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes.

Anticiper et projeter

- Etude sur la ressource en eau potable « Prospectiv'eau » ;
- Clôture du projet « La nuit sous un autre jour » et suites à donner (candidature Poctefa...) ;
- Mise en œuvre du programme européen GestEaur ;
- Finalisation de la démarche « habiter le Béarn » en partenariat avec l'école d'architecture de Bordeaux.

Ces prestations et partenariats sont évalués pour 2024 à 664 € k€.

Le total des dépenses en 2024 (frais de personnel, frais de structure, partenariats et prestations externalisées) s'élèverait donc à 1 444 k€ environ.

II – RECETTES

En termes de recettes, le Pays de Béarn sollicitera en 2024 les contributions des partenaires suivants :

- Ingénierie : 476 k€
 - Etat au titre du CPER (Identité et Promotion) : 113 k€
 - Etat au titre du CPER (Gurs) : 16 k€
 - Europe au titre du SUDOE : 11 k€
 - Région Nouvelle-Aquitaine au titre du Projet Alimentaire Territorial et de l'animation et de la gestion des Groupes d'Actions Locales : 192 k€
 - Agence de l'eau, Département et structures gestionnaires d'un service Eau Potable au titre de l'étude Prospectiv'Eau : 21 k€
 - Syndicat Mixte du Grand Pau au titre de l'ingénierie du SCoT du Grand Pau : 123 k€

Il est à noter que les recettes attendues sur le GAL pour 2024 étant plus importante que les dépenses anticipées, il est proposé de déduire cet excédent de la contribution demandée pour 2024.

- Actions externalisées : 384 k€
 - Etat au titre du CPER (identité et Promotion) : 201 k€
 - Etat au titre du CPER (Gurs) pour l'étude juridique sur la création de la structure : 14 k€
 - Europe au titre du SUDOE : 11 k€
 - Agence de l'eau, Département et structures gestionnaires d'un service Eau Potable au titre de l'étude Prospectiv'Eau : 119 k€
 - Région Nouvelle-Aquitaine et Département au titre du Programme Alimentaire Territorial : 39 k€

Les actions à la carte 2024 concernent uniquement le programme « Territoire d'Industrie » pour lequel la somme de 37 k€ serait appelée.

Il est à noter que les subventions obtenues représentent respectivement 70 % et 58% des frais de personnel et des actions externalisées. Le reste à charge est donc couvert par les contributions des membres (en fonction des actions retenues).

Déduction faite de la reprise du résultat antérieur, il est proposé une contribution prélevée sur les membres du Pays de Béarn à hauteur de 1,16 € / habitant en moyenne (en fonction des actions retenues par les membres). Cela représenterait une recette d'environ 444 k € (la population du Pays de Béarn en 2024 est de 379 141 habitants).

Le Pays de Béarn prévoit donc en recettes, à la section fonctionnement pour l'année 2024, 1 444 k€.

C / COUT D'INVESTISSEMENT EN 2024

Le Pays de Béarn porte pour le compte de ses membres le projet de Gurs. Le dialogue compétitif lancé en fin d'année 2023 sera clos cette année 2024. Cette procédure implique de prévoir les crédits suivants :

- Dépenses : 150 k€ pour le dialogue compétitif et 26 k € pour la conduite d'opération
- Recettes : 72 k€ de l'Etat et 30 k€ de la Région Nouvelle-Aquitaine

Après reprise de l'excédent d'investissement, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est prévu (20 k€).

TABLEAU RECAPITULATIF DEPENSES-RECETTES

Vue d'ensemble - Budget 2024

FONCTIONNEMENT		Excédent de fonctionnement	
Ingénierie	669 566,67 €	Excédent de fonctionnement	138 965,87 €
Actions externalisées	664 144,49 €	Financement Ingénierie	669 566,67 €
dont virement à la section investissement	20 105,16 €	Subventions - ingénierie	476 560,50 € 71,2%
		Contributions des membres - ingénierie	193 006,17 € 28,8%
Coût de structure	110 000,00 €	Financement actions externalisées	664 144,49 €
		Subventions - actions externalisées	384 404,40 € 57,9%
		Actions à la carte - TI	36 528,00 € 5,5%
		Contributions des membres - Act externali	243 212,09 € 36,6%
		Financement coût de struture	110 000,00 €
		Déduction excédent de fonctionnement	-138 965,87 €
	1 443 711,16 €		1 443 711,16 €
INVESTISSEMENT		Excédent d'investissement	
Gurs		Excédent d'investissement	53 899,84 €
Dialogue compétitif	150 000,00 €	Virement de la S ^o de fonct	20 105,16 €
Conduite d'opération	26 000,00 €		
		Gurs	
		CPER - Gurs	71 995,00 €
		Département	
		Région	30 000,00 €
	176 000,00 €		176 000,00 €

Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir se prononcer sur les orientations budgétaires exposées ci-dessus.

L'assemblée prend acte du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024.

**Suivent les signatures
Pour Extrait Conforme,**

Le Président,

François BAYROU